Vie municipale

Sécheresse : apparition de fissures sur plusieurs habitations

Les températures n'ont cessé de grimper cet été et la sécheresse s'est installée durablement sur notre territoire comme partout en France. Cela a engendré l'apparition de fissures sur des maisons ascéennes.

Publié le 26 septembre 2022

La réhydratation des sols au cours de l'automne et de l'hiver laisse à supposer de nouveaux mouvements de terrains susceptibles d'affecter les immeubles d'Essey-lès-Nancy situés sur des sols argileux. Le maire Michel Breuille déposera une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune auprès de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Aussi, afin de pouvoir préparer un dossier solide susceptible d'être accepté par les services de l'État, dans le cadre de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, les propriétaires sinistrés sont invités à signaler leur sinistre en mairie, par écrit, dans les plus brefs délais, en appuyant leur déclaration de photographies témoignant de l'importance des dégâts.

HÔTEL DE VILLE
Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence